

Support de cours du stagiaire

Les équipements obligatoires

A) Quels sont les équipements obligatoires pour les vélos / cyclistes ?

- graver le numéro de série pour les cycles neuf (obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2021)
- sonnette audible à 50 m
- éclairage
- catadioptres
- casque obligatoire (enfants jusqu'à 12 ans)
- dispositif de freinage

B) Quels sont les équipements obligatoires pour les voitures / conducteurs ?

- rétroviseurs
- ceinture de sécurité (sauf dispositions particulières : voitures anciennes ou de collections...)
- éclairage
- indicateur de changement de direction
- plaques d'immatriculations
- pneumatique
- avertisseur sonore
- pare choc
- pare-brise
- essuies glace
- dispositif de freinagegilet haute visibilité / triangle de pré-signalisation
- compteur kilométrique
- compteur de vitesse

 (\ldots)

C) Quels sont les équipements obligatoires pour les motos / cyclomoteurs ?

- rétroviseurs
- éclairage
- indicateur de changement de direction
- plaque d'immatriculation
- pneumatique
- avertisseur sonoredispositif de freinage
- compteur kilométrique
- compteur de vitesse
- casque homologué
- gants homologués,
- bande réfléchissante sur le casque
- catadioptres

(...)

D) Quels sont les équipements obligatoires pour les Engins de Déplacement Personnel Motorisés ?

- dispositif de freinage
- appareil avertisseur audible à 50 mètres au moins
- feu de position avant (lumière jaune ou blanche)
- feu de position arrière (lumière rouge)
- catadioptre arrière
- catadioptre latéral (orange)
- catadioptre avant (blanc)
- un gilet de haute visibilité (la nuit ou de jour si visibilité insuffisante) (...)
- E) Quels sont les équipements obligatoires pour les cyclomobiles légers

Création de cette catégorie de véhicule par un décret du 15 janvier 2022 Équipement similaire aux EDPM.

Particularité : Hors agglomération, le port du casque est obligatoire